

Circulaire d'information n°4 | 7

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 27 & 28 juin 2009 – Fontenay sous Bois


Présents : Elisabeth ALLEGRINI, Philippe BOUCLET, Jean-Michel CLEROY, Nicole DAUPHIN, Régis FAGART, Annie-France FOURNIER, Olivier GRILLAT, Eliane GUILLON, Christian HEZELY, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Didier RAMI, Thierry VENANT, Bernard VERA,

Non votants : Didier AUBIN (Directeur Administratif), Marcelle BONNIN-GUERIN (représentant la Commission des Arbitres), Philippe FAURE (représentant les DOM-TOM-POM), Jean-Pierre GRECIET (Président de la Commission des labels), Gérard REBEYROTTE (Président de la Commission des Installations).

Absents excusés : Michel ADNET, Catherine CAUCHY, Michel DAUMAS, Jacques DAUNAN, Thierry DEFRAANCE de TERSANT, Geneviève DUPORT, Benoit DUPIN (Directeur Technique National).

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 18 juillet 2009

Date de diffusion : 21 septembre 2009

Sommaire

Les débats :

1. Adoption du procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Motions d'ordre réglementaire préparées par les commissions
3. Questions Financières
4. Informations de la Direction Technique Nationale
5. Travaux des Commissions et Groupes de Travail
6. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 juin 2009.

Le Président, Philippe BOUCLET, fait un accueil particulier au représentant des DOM-TOM-POM Philippe FAURE (Président de la ligue de Guadeloupe) désigné par ses pairs, conformément à l'engagement qui avait été pris.

L'idée d'un championnat de France en Martinique fait son chemin et il sera au cœur des débats lorsque le Comité Directeur traitera le sujet.

Jacques DAUNAN étant absent, c'est Marcelle BONNIN-GUERIN (membre de la C.N.A.) qui présente les motions de la Commission Nationale des Arbitres.

Le Président revient sur la nomination d'une nouvelle Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en la personne de Mme Rama YADE puis, il résume les entretiens avec le Ministère de la Santé et des Sports dans le cadre de la Convention d'Objectifs :

- De nouvelles règles plus restrictives et un budget prévisionnel avec des actions ciblées au plus juste,
- Le budget Haut Niveau est constant,
- Les budgets dits « Développement des Activités Sportives » et « Manifestations Exceptionnelles » sont en baisse,
- Les aides à l'emploi des Cadres Techniques Fédéraux disparaissent.

Avec le constat d'une baisse conséquente de l'aide ministérielle (environ 7%), le président est intervenu auprès du Ministère pour tenter d'obtenir des crédits supplémentaires.

Au sujet des Cadres Techniques d'Etat, dans un contexte difficile, il a été possible d'obtenir un poste au concours du Professorat de Sport.

Il évoque les réflexions actuelles au niveau du siège fédéral :

- Restructuration consécutive au départ prochain de Sandra LE SAUX du service Réglementation/Formation en raison d'une mutation professionnelle de son conjoint ;
- D'autre part, examen d'une proposition de rachat du siège par le propriétaire de l'hôtel en vue d'une éventuelle extension ;
- Réflexion autour d'un projet de mutualisation avec d'autres fédérations intéressées pour l'acquisition de nouveaux bureaux.

Sur le projet quadriennal, qui démarre sous de bons auspices puisque nous approchons les 65 000 licenciés, il souhaite que le Comité Directeur peaufine le projet sportif en tenant compte des conclusions du prochain colloque qui se tiendra début novembre.

Enfin, il souligne quelques réalisations fédérales intéressantes qui marquent une avancée probante en termes de communication :

- L'image des terrains des grandes compétitions, présence de visuels ;
- Dotations matérielles sur les championnats de France ;
- Présence de la Fédération, voire des ligues régionales, sur certains salons avec de nouveaux visuels (Kakémonos) ;
- Evolution du site internet, diffusion de vidéos de type professionnel – création de FFTA-TV ;
- Préparation d'opérations presse en rapport avec la mise en place du Team Pro ;
- Reconduction des Opérations Portes Ouvertes... ;
- Partenariat Bohning (dotation matérielle) dans le cadre de la labellisation.

La présence du Tir à l'Arc dans les instances

Le renouvellement du Comité de Direction du C.N.O.S.F. a permis à deux membres de la F.F.T.A. d'y siéger : Catherine CAUCHY au titre de représentante de C.D.O.S., et Philippe BOUCLE au poste de Secrétaire Général Adjoint.

La F.I.T.A. procédera à des élections au prochain Congrès de septembre. La France présentera 3 candidats : Philippe BOUCLET, Christian LAFOREST et Jean-Claude LAPOSTOLLE.

Au sein de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D.), Sébastien FLUTE a été confirmé représentant des athlètes.

La France a présenté en tant que Jeune Juge International Mme Sandrine MONNIOT. Le Président regrette qu'elle n'ait pas été retenue par la FITA.

Les débats :

1. Procès verbal du Comité Directeur des 25 & 26 avril 2009

La circulaire n° 414 concernant le Comité Directeur des 25 et 26 avril est adoptée à l'unanimité. Dorénavant, il sera fait état des invités présents (non votants).
Le procès verbal est adopté à l'unanimité (Cf. ☐☐).

2. Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions

Les motions d'ordre réglementaire sont discutées, éventuellement amendées, puis mises aux voix pour approbation :

- a) Le manuel de l'arbitre
 - ✓ motions portants sur les règlements généraux,
 - ✓ motions portants sur les règlements sportifs.
- b) Questions sportives hors manuel de l'arbitre
 - ✓ challenge Pro-First,

- ✓ interprétations de la F.I.T.A.,
- ✓ interprétations de la F.F.T.A.,
- ✓ cahier des charges du Championnat de France FITA Vétérans.

Adoptées – voir motions (Cf. ☞).

Les textes complets seront publiés via le site internet fédéral.

3. Questions Financières

La Trésorière, Eliane GUILLON, rend compte des travaux déjà effectués en relation avec le Trésorier Adjoint Thierry DEFRANCE de TERSANT ainsi que Philippe CABAREZ, le Comptable.

Elle rappelle les éléments essentiels qui constituent le Règlement Financier et se dit attentive à son application et au respect des procédures afin de pouvoir mieux appréhender la maîtrise du suivi budgétaire.

Suite à la Convention d'Objectifs, le budget prévisionnel est en train d'être ajusté. Une diffusion sera faite auprès des membres du Comité Directeur.

Par ailleurs, chaque commission sera associée à l'automne à la préparation du budget 2010.

4. Informations de la Direction Technique Nationale

Le Président communique les informations transmises par le Directeur Technique National, Benoît DUPIN.

4.1 Les Cadres Techniques

- Amandine BOUILLLOT, reçue au concours du Professorat de Sport, sera missionnée sur le Pôle de Nancy comme Entraîneur adjointe, avec un rôle plus particulièrement basé sur l'Arc à Poulies.
- Gilles TOPANDE est sur liste complémentaire. Une demande sera faite pour le 1^{er} janvier 2010, mais la démarche n'est pas garantie.
- Frédéric AZAMBOURG, D.T.N. Adjoint à la Vie Sportive, quittera à sa demande la Fédération au 1^{er} septembre sur sa demande ; il sera remplacé à ce poste par Xavier VERAY, actuel C.T.R. de Picardie.
- Ludovic COTRY occupera les fonctions de C.T.R. de Picardie à compter du 1^{er} septembre prochain.
- Aurore TRAYAN, Entraîneur Tir en Campagne, sera assistée par Gilles TOPANDE.

Le président a demandé au DTN que le prochain poste soit attribué au profit d'une région.

4.2 Parcours de l'Excellence

Le Président présente le Parcours de l'Excellence qui s'appuie sur l'ensemble des structures existantes, les Pôles France (INSEP, Nancy, Dijon, Boursies, Bordeaux) ainsi que les Pôles Espoirs (Compiègne et Nantes) et les clubs formateurs.

4.3 La professionnalisation des athlètes

La création d'une Team-pro est en cours de concrétisation. Son objectif est d'apporter à l'athlète les conditions de réussite sportive tout en se préoccupant de sa situation professionnelle actuelle et à venir. Un point presse sera réalisé à la rentrée.

Le Comité Directeur accueille favorablement l'avancement de ce dossier.

5. Travaux des commissions et Groupes de travail

5.1 Commission des Arbitres

Organisation de la commission : Secrétaire : Régis FAGART - Secrétaire-adjointe : Marcelle BONNIN-GUERIN (chargée des cartes d'arbitre et de la gestion des tenues) - Cadre référent D.T.N. : Augustin DUCHAUD, CTF.

Formation de formateurs : L'organisation d'une nouvelle session est à l'étude. Le projet est élaboré avec la collaboration du CAFOC de Bordeaux sur la base de 20 heures pour novembre 2010.

Formation des jeunes arbitres : Un projet est à l'étude en vue de procéder à une reconnaissance des arbitres jeunes pour leur permettre d'arbitrer en pleine responsabilité et leur faciliter l'accès au corps arbitral officiel.

Une réflexion est également en cours sur la révision de la grille d'évaluation en vue de sa simplification.

Formation continue : Réalisation en cours d'un support didactique.

Limite d'âge pour les arbitres : en réflexion, un sondage à destination des P.C.R.A. et Présidents de ligues. Le Président se montre réservé dans la mesure où il ne faudrait pas que cette proposition vienne contrecarrer celle visant à faire que chaque club ait un arbitre.

Référents de la Commission Nationale des Arbitres dans les ligues : Réflexion sur la procédure de prise en charge des membres référents (dans le cadre de la formation continue des arbitres) :

- ✓ Un membre de la C.N.A. est délégué par la Fédération sur la demande de la ligue,
- ✓ Le déplacement est pris en charge par la Fédération,
- ✓ Les frais d'hébergement/restauration sont à la charge de la ligue.

Sensibilisation à la fonction d'arbitrage : A l'attention des cadres Techniques et des compétiteurs. Un projet de mise en place d'interventions sur l'arbitrage dans les stages au niveau des ligues et d'intégration d'un module «arbitrage» à la formation d'entraîneur.

Réunion annuelle des arbitres 2010 : réflexion en cours pour aménager la règle d'organisation, sur le contenu de la réunion et son déroulement.

Conseil fédéral d'arbitrage (1ère instance) La commission propose de reconduire Jean-Pierre GABARRET au poste de président, le chargeant de soumettre une liste des membres qui pourraient être : Marie-Pierre ROGUE (P.C.R.A de Bretagne), Thierry DEFRANCE de TERSANT (C.N.A.), Denis BONFARDIN (P.C.R.A. de Normandie) et Bruno MORAS (P.C.R.A. Adjoint de Rhône Alpes) ;

Représentation à l'AFCAM

- ✓ Elus actuellement en poste : Claude OLSEN ; Guy BERNIN ; Marcelle BONNIN-GUERIN,
- ✓ Proposition pour le Trophée Elite : Claudine et Michel COUSSOT

5.2 Valorisation du Bénévolat

Bernard VERA rend compte des travaux de la commission qui ont porté sur la refonte du dispositif de récompenses de la Fédération selon un nouveau schéma. Ce dispositif intègre de nouvelles récompenses que le Comité Directeur est invité à adopter en connaissance de l'enveloppe budgétaire :

La médaille du Dirigeant : 4 échelons

Médaille de Bronze	4 ans de services reconnus et 10 ans de licence
Médaille d'Argent	médaille de Bronze + 4 ans de nouveaux services
Médaille d'Or	médaille d'Argent + 4 ans de nouveaux services
Médaille Grand Or	pour services éminents sur proposition de la commission et décision du Président

Les médailles Grand Or sont numérotées.

La médaille d'Argent et la médaille d'Or peuvent être attribuées directement à titre exceptionnel.

La médaille Grand Or est attribuée d'office au Président élu de la Fédération.

La médaille de l'Entraîneur : 3 échelons

Médaille de Bronze	être titulaire d'un diplôme fédéral ou d'Etat, 4 ans de services reconnus et 10 ans de licence
Médaille d'Argent	Palme de Bronze + 4 ans de nouveaux services
Médaille d'Or	Palme d'Argent + 4 ans de nouveaux services

La médaille de l'Arbitre : 3 échelons

Médaille de Bronze	être Arbitre fédéral, 4 ans de services reconnus et 10 ans de licence
Médaille d'Argent	plusieurs années de bronze (reste à préciser) + 4 ans de nouveaux services
Médaille d'Or	plusieurs années de d'argent (reste à préciser) + 4 ans de nouveaux services

La récompense de l'organisateur d'une compétition nationale ou internationale

Lettre de félicitations + un plateau souvenir. La récompense est attribuée à la structure organisatrice.

Adopté à l'unanimité (Cf. []). Toutefois, l'impact budgétaire devra avoir lieu sur 2010 et non pas 2009 puisque le budget n'est pas prévu.

Les modalités de mise en place de l'ensemble du dispositif seront adressées à tous les clubs, comités départementaux et ligues début septembre 2009 avec diffusion sur internet.

5.3 Commission Labellisation et Structuration

La commission s'est réunie le 9 juin dernier sous la présidence de Jean Pierre GRECIET. Une analyse fait ressortir des forces et des faiblesses qui doivent nous permettre de faire évoluer notre labellisation.

La commission a donc préparé un plan d'actions qui se déclinera de la manière suivante :

- Préparer la future campagne des labels,
- Revoir l'article 7 : sanction et retrait des labels,
- Sensibiliser les référents à leurs rôles (homogénéiser les pratiques et mettre un code d'éthique en place),
- Mettre en place des indicateurs et des formulaires de remontée d'informations maîtrisés pour :
 - ✓ faire évoluer l'outil *Dirig'club*,
 - ✓ améliorer le processus de labellisation,
 - ✓ valoriser l'investissement FFTA.
- Faire une étude pour voir comment on peut intervenir dans la labellisation des clubs formateurs.

5.4 Commission Sportive Cible

Maurice PELLEQUER, Président de la Commission Sportive, soumet au Comité Directeur les demandes suivantes :

- Regroupement des projets sportifs (tir en campagne, tir nature, tir sur cible) de l'Olympiade pour être en cohérence avec la feuille de route.
- Pour 2009, intégration des FITA STAR dans le Classement National en fin de saison de manière à inclure les tireurs des équipes de France qui préparent les Championnats du Monde. Un coefficient réducteur sera alors appliqué. **Adopté à l'unanimité (Cf. ☐).**

5.5 Commission Sportive Campagne

Le travail essentiel s'est porté sur la rédaction des motions.

Une présentation du challenge Pro First, des journées de perfectionnement, et des réflexions de la commission a été faite aux membres du Comité Directeur.

5.6 Commission Médicale

- Le Comité Directeur prend acte des modifications du règlement médical, consécutivement à la codification sur le Code du Sport des textes relatifs au Suivi Médical des Athlètes de Haut Niveau. Une mise à jour du Guide du Dirigeant sera faite.
- Conformément à l'article R 231-4 du Code du Sport, Jean-Claude LAPOSTOLLE est désigné pour coordonner les examens médicaux prévus dans le cadre de la surveillance médicale. **Adopté à l'unanimité (Cf. ☐).**
- Contrats des médecins et des kinésithérapeutes : le dossier est sur le point d'être en ordre. Les contrats seront envoyés aux intéressés pour signature.
- Suivi des athlètes de Haut Niveau : Correct en amélioration par rapport à 2008.
- Contrôle Anti Dopage : 2008 : 5 en compétition et 7 hors compétition, 57 analyses : 1 positif
2009 : 4 en compétition et 2 hors compétition : Tous négatifs

5.7 Commissions Disciplinaires d'Appel

- Le Comité Directeur ratifie la composition de la Commission Disciplinaire d'Appel et la Commission Disciplinaire d'Appel de Lutte contre le Dopage, telles qu'elles ont été présentées au Comité Directeur du 4 avril dernier. **Adopté à l'unanimité (Cf. ☐).**
- Pas de dossier à traiter actuellement.

5.8 Commission formation

Formations professionnelles – Organisme de formation

Catherine PELLEN, Présidente de la commission rappelle le fonctionnement de l'organisme de formation au sein de la F.F.T.A., notamment le rôle qu'il est amené à jouer lorsque les ligues organisent leurs formations. Elles peuvent en effet dans ce cas, bénéficier de la qualité d'organisme de formation déconcentré. Cette possibilité sera déclinée dans le conventionnement avec les ligues.

Formations Fédérales

Les préoccupations actuelles portent notamment :

- ✓ sur la mise en place des contenus des modules de spécialisation. Il est souhaité la participation de Cadres Techniques référents en Arcs à Poulies, en Tir en Campagne et en Nature/3D.
- ✓ sur les formations à proposer aux dirigeants.

Les sujets seront évoqués au colloque.

Le stage Jeunes dirigeants

Une présentation est réalisée par Dominique OLHMANN : Mailing envoyé à 6 000 jeunes et création d'un site www.jeunesffta.fr.

5.9 Commission Electorale

Le président propose la reconduction de la Commission Electorale : **Adopté à l'unanimité (Cf. ☞)**.

5.10 Projet sur les équipements

Gérard REYBEROTTE rend compte des travaux effectués au sein de la commission :

- Recensement des sources documentaires et des équipements d'envergure dédié au Tir à l'Arc.
- Recensement des projets en cours et/ou restés sans suite.

La commission propose également de se donner les moyens de recenser les équipements utilisés dans les clubs labellisés et dans les clubs engagés dans la filière sportive. Il conviendrait également d'étudier l'impact de ces équipements sur les emplois.

Sur le plan de la politique fédérale, la commission suggère de définir la place de ces équipements dans les projets sportifs. Un questionnaire sera rédigé à cet effet.

Il sera proposé de rédiger un schéma directeur des équipements sportifs afin d'orienter la démarche globale de la Fédération ainsi que celle des structures déconcentrées.

En outre, un press-book des installations existantes, comportant des informations précises au plan technique et financier pourra être élaboré.

Le Comité Directeur se dit satisfait de ces orientations. Il est souhaitable, par souci d'efficacité et de cohérence, de se servir des outils informatiques du siège, tout en étudiant la faisabilité d'y intégrer une base de données (sig), de consulter la base de données ministérielle (RES).

5.11 Groupe de travail Tir à l'arc à l'école

Albert LE TYRANT rappelle aux membres du Comité Directeur la démarche globale qui a conduit à la diffusion du Kit E-cool, dans le but de simplifier la pratique du Tir à l'Arc au sein de l'école.

Il rappelle l'importance de la mission des Cadres Techniques Régionaux définie lors du colloque de novembre 2008. Il s'agit pour eux de contacter les services E.P.S. départementaux pour propositions aux Conseillers Pédagogiques Départementaux.

Conformément à ce qui avait été envisagé, il présente un projet de réalisation de support pédagogique sous forme de planches de dessins (Bandes Dessinées) et demande au Comité Directeur son accord pour sa réalisation (7500 €). Avis favorable est donné pour la signature des contrats et l'engagement financier (Cf. ☞).

5.12 Groupe de travail Sécurité de la pratique

Dans le but d'être plus précis au sujet de la protection autour des aires de tir, la notion «d'écran de protection» est introduite dans la règle du couloir afin d'être en cohérence avec les informations contenues dans le guide du dirigeant. Motion adoptée à l'unanimité (Cf. ☞).

5.13 Groupe de travail Evolution de la licence

- Consécutivement à leurs travaux, le groupe de travail piloté par André NOEL propose au Comité Directeur d'adopter la proposition des nouveaux formats de licence destinés à élargir l'offre de pratique. Ces nouveaux types de licences pourront être présentés au prochain Conseil des Présidents et votés lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération pour être applicables au début de la saison 2010-2011. Motions adoptées à l'unanimité (Cf. ☞).

- En outre, il est proposé au Comité Directeur d'adopter le principe d'une cotisation annuelle "affiliation". Celle-ci permettrait :
 - ✓ de rappeler au club qu'il est affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc,
 - ✓ de réaffirmer à travers cette cotisation annuelle, le contrat d'adhésion et le respect des statuts et règlements intérieurs de la Fédération.

Elle serait accompagnée de services rendus par la Fédération aux clubs. Le nombre de ces services serait fonction du montant de la cotisation annuelle des clubs. Cette proposition serait applicable au début de la saison 2010-2011. Adopté à L'unanimité (Cf. ☞).

5.14 Commission développement et communication

Diverses pistes de réflexion : Conception de kakémonos, participation à divers salons, opération «Bohning» avec les clubs labellisés, revoir l'affichage de la signalétique fédérale lors des championnats et planifier l'organisation de futurs grands événements.

6. Questions Diverses

6.1 DOM TOM

- Calendrier des formations Arbitres DOM-TOM : Philippe FAURE est chargé de coordonner les demandes de formation d'Arbitres et d'Entraîneurs afin de pouvoir les planifier dans le respect des contraintes fédérales.
- Nouvelle Calédonie : préparation des Jeux du Pacifique. Le Président demande à ce que cet évènement majeur pour la Nouvelle-Calédonie soit intégrée dans la réflexion.
- Question sur les transferts dans les DOM-TOM : il est rappelé que la règle Fédérale ne s'applique pas par exception comme cela est écrit dans le règlement.
- Revue fédérale : Difficultés de réception sur la Réunion. Cette question sera examinée.
- Championnat de France vétérans en Martinique : La F.F.T.A. est en attente d'un dossier sur l'organisation de cette compétition.
- COPARCO : Les Antilles sont en attente d'un accord concernant leur participation aux compétitions sur le continent américain. Bien que la F.F.T.A. ait donné son accord les modalités ne sont toujours pas connues de la part de la COPARCO.

6.2 Championnat d'Europe de Tir en Campagne – 18/24 août – Saignes-Champagnac

- Suite à l'appel aux bénévoles du Comité Directeur lancé par le Président, Olivier GRILLAT se porte volontaire.
- Le président se dit optimiste sur la réussite de Championnat qui ne manquera pas vraisemblablement de faire honneur à notre Fédération

6.3 Assemblée Générale F.F.T.A.

Elle est fixée au 17 avril 2010 et se déroulera au C.N.O.S.F (Cf. ☞).

6.4 Colloque

Le Président souhaite que le colloque soit un lieu d'échanges entre la Fédération et ses organes déconcentrés, mais aussi de présentation du projet fédéral.

Le Comité Directeur :

- ✓ précise les modalités d'organisation : Forum à thème : les thèmes ayant été arrêtés par le bureau (Vie sportive, licence, labellisation, structuration, le tir à l'arc à l'école);
- ✓ suggère des sites d'accueil ;
- ✓ les journées de la formation y seront intégrées, le Comité Directeur confirme la prise en charge habituelle effectuée dans le cadre de ces journées.

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 juin 2009

I - Motion dans le domaine de la Vie Associative

1^{ère} motion

Objet : Procès verbal du Comité Directeur des 25 & 26 avril - **Adopté à l'unanimité.**

II - Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur dans le domaine Sportif

I. MANUEL DE L'ARBITRE

A. Motions portant sur les Règlements Généraux

Chapitre Règlements Généraux

2^{ème} motion

Objet : Arbitrage – **Motion rejetée.**

Références : Article A.2.2.4. L'arbitre fédéral

Motion :

A.2.2.4. L'ARBITRE FEDERAL

Modifier comme suit :

Au 3^{ème} point Prerogatives : Ajouter :

- Un arbitre peut arbitrer dans son club, sous réserve qu'il n'ait aucune fonction d'organisation sur cette compétition (il est pleinement disponible pour la fonction d'arbitrage)
- Un arbitre du club ne peut pas être l'arbitre responsable d'une compétition organisée par son club

Oui : 1 - Non : 16.

3^{ème} motion

Objet : Place des Coaches – **Adoptée à l'unanimité - Application immédiate.**

Références : Article B.2.2.1. Championnats de France et Compétitions Nationales

Motion :

Article B.2.2.1. – CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COMPETITIONS NATIONALES

Proposition de modifier comme suit :

B.2.2.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COMPETITIONS NATIONALES

- **Fita : lors des compétitions par équipes de la filière D1, D2, DNAP, finale de D2, finale de DR et Semaine Jeunes**

Phase de qualification : ne sont admis sur le terrain de compétition que les **concurrents participant au tournoi, les arbitres et les entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe), le **Délégué Technique** de la FFTA, le **Président du Jury d'Appel**, le **Président du Comité d'Organisation** et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.

De même, une **personne accréditée par Club** ne disposant pas d'équipe et ayant au moins 1 archer en compétition est autorisée à accéder au terrain.

Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel.

Oui : 17.

4^{ème} motion

Objet : Nomination des Arbitres dans les compétitions nationales – **Motion rejetée.**

Références : Article B.5.3. La nomination des arbitres dans les compétitions nationales (championnats de France, Circuits Nationaux, D1)

Motion :

Article B.5.3. LA NOMINATION DES ARBITRES DANS LES COMPETITIONS NATIONALES (championnats de France, Circuits Nationaux, D1)

Après le § :

A partir du 1^{er} septembre 2009, lorsqu'un club demandera l'inscription d'une (ou plusieurs) compétition(s) au calendrier officiel de la FFTA, ce club aura l'obligation de posséder **au moins 1 arbitre fédéral en activité**, quelle que soit l'option détenue par cet arbitre. Un club sans arbitre fédéral en activité ne pourra pas

organiser de compétition officielle (=sélective ou qualificative pour le Championnat de France).

Cependant :

- Un club récemment créé disposera d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.
- Les clubs des DOM-TOM ne sont pas soumis à cette obligation.

Ajouter :

La gestion des demandes de dérogation adressées à la FFTA est confiée à une cellule de la CNA spécifiquement créée à cet effet.

Application au 01/09/2009

En substitution à cette motion, le Comité Directeur accepte le principe d'adresser un courrier aux ligues rappelant l'esprit de la règle.

Oui : 1 - Non : 16.

5ème motion

Objet : Nombre d'arbitre minimum dans les compétitions – Motion rejetée

Référence : Article B.5.3.1 - **Nomination des Arbitres lors des compétitions inscrites au calendrier fédéral**

Motion :

Ajout d'un Article B.5.3.1. NOMINATION DES ARBITRES LORS DES COMPETITIONS INSCRITES AU CALENDRIER FEDERAL

Deux arbitres, au minimum, doivent être désignés pour toute compétition inscrite au calendrier officiel de la FFTA (sélective ou qualificative pour les championnats de France).

Oui : 1 - Non : 16.

6ème motion

Objet : Les dispositions administratives communes – **Motion adoptée - Application au 01/09/2009.**

Références : Article C.3.3. Les transferts de clubs

Motion :

Proposition de modification par la Commission Sportive de la règle des transferts : *pour mieux coller avec l'organisation de la filière par équipe, les engagements ayant lieu en novembre, il semble important que les équipes soient figées à partir de cette date. Par ailleurs, la saison sportive se terminant en septembre, il ne semble pas pertinent que des archers possèdent une licence de leur nouveau club avant la fin de la saison.*

C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUB

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert. Ce transfert n'est possible qu'après la production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA.

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le **1er octobre** et le 30 novembre de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club tant en individuel que par équipe, sans aucune limitation, quelle que soit la discipline concernée.
- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le 30 novembre. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club **mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.**

Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

Le texte devient suite à l'examen par le Comité Directeur :

C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUB

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert. Ce transfert n'est possible qu'après la production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA.

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le **1er septembre** et le 30 novembre de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club tant en individuel que par équipe, sans aucune limitation, quelle que soit la discipline concernée.
- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le 30 novembre. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club **mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.**

Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

Oui : 17.

7ème motion

Objet : Tir en Campagne : Révision des quotas pour le Championnat de France Scratch – **Adopté à l'unanimité – Application au 01/01/2010.**

Référence : Article C.5. Révision des quotas pour le Championnat de France Scratch Tir en Campagne

Motion :

Article C.5.1.2. - Révision des quotas pour le championnat de France scratch

Nouveaux quotas au vu de l'évolution de la population des différentes catégories :

- scratch femmes arcs classiques : de 28 à 24 (- 4)
- scratch hommes bare bow : de 24 à 28 (+4)
- vétérans hommes sans viseur : de 12 à 24 (+ 12)

Les autres catégories sans changement par rapport à 2009.

Oui : 17.

B. Motions portant sur les Règlements Sportifs

Chapitre Le Tir en Salle – Règlement Français

8ème motion

Objet : Distances et blasons – **Adoptée à l'unanimité - Application au 01/09/2009.**

Références : Article C.1. Les Compétitions qualificatives pour le championnat de France

Motion :

Article C.1. Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France

Les distances et les blasons : modifier comme suit

Lors des championnats de ligue et des championnats départementaux en salle, il est souhaitable que le règlement du Championnat de France concernant les blasons à utiliser, soit appliqué, les ligues et les départements restant libres de leur choix.

Arcs Classiques	Poussins	Benjamins Minimes(*)	Cadets / Juniors / Seniors Vétérans / Super Vétérans
18m	80cm	60cm (1)	40cm
25m		80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques		Cible unique	Cible unique ou trispots

Arcs à Poulies Arcs à Poulies Nus (*)	Minimes(*) (Benjamins + Minimes)	Juniors (Cadets + Juniors) Seniors/Vétérans / Super Vétérans
18m	60cm (1)	40cm
25m	80cm	60cm
Blasons Arcs à Poulies	Cible unique	Trispots

Arcs Nu(*) / Arc Droit (*) / Arc Chasse (*)	Hommes et Femmes
18m	60cm (1)
25m	80cm
Blasons Arcs Classiques	Cible unique

(*) Ouvert jusqu'au championnat de ligue : la gestion en incombe à la ligue.

(1) Seulement pour les Championnats de Ligue et les championnats départementaux : possibilité d'utiliser des blasons trispots, au choix de la Ligue ou du département. Les blasons trispots peuvent être soit triangulaires, soit verticaux.

Oui : 17.

Chapitre Le Tir en Salle – Règlement International

9ème motion

Objet : Aménagement des couloirs – **Adoptée à l'unanimité - Application au 01/09/2009.**

Références : Article B.1.6. Les Couloirs

Motion :

Article B.1.6 : Des couloirs, dans lesquels 2 archers au maximum tirent ensemble, peuvent être tracés. Ces couloirs n'auront pas moins de 160 cm de largeur, accordant ainsi au minimum 80 cm par archer. En France une largeur de 70 cm est tolérée par archer soit 140 cm pour les couloirs. En dessous, mettre une cible et demie par panneau. Le schéma du Manuel de l'Arbitre sera actualisé.
Oui : 15.

Chapitre Le Tir en Extérieur – Règlement Français

10ème motion

Objet : Aménagement ligne de tir – **Adoptée à l'unanimité – Application immédiate.**

Référence : Article C.3.4. Les Règles communes aux Championnats de France de D1, D2 et DR

Motion :

Article C.3.4 – Dernier point :
Aménagement de la ligne de tir : supprimer le dernier croquis "Aménagement de la ligne de tir - Compétitions individuelles" et remplacer par un croquis actualisé.
Oui : 15, sous réserve de mentionner les libellés exacts pour éviter les interprétations.

Chapitre Le Tir en Campagne – Règlement International

11ème motion

Objet : Les Feuilles de marque – **Adoptée à l'unanimité – Application immédiate.**

Référence : Article B.12. Les feuilles de marque

Motion :

Article B.12. LES FEUILLES DE MARQUE
Remplacer les tableaux de cet article (prise en compte du total des 5 + 6).
Oui : 17.

Chapitre Le Tir en Campagne – Règlement Français des Epreuves Fédérales

12ème motion

Objet : Couleur piquet juniors sans viseur – **Adopté à l'unanimité – Application 19/07/2009 (lendemain du CF)**

Référence : Article C.2. Les Catégories

Motion :

Supprimer : cette catégorie tire du Piquet Blanc.
Remplacer par : cette catégorie (garçons et filles) tire au piquet bleu.
Oui : 17.

II – MOTION D'ORDRE SPORTIF (HORS MANUEL DE L'ARBITRE)

13ème motion

Objet : Challenge Pro First – **Adopté à l'unanimité – Application 01/09/2009.**

Référence : Le Règlement de l'Epreuve

Motion :

Tous les concours de tir en campagne inscrits au calendrier de la FFTA sont automatiquement ouverts au Pro-First.
Oui : 17.

14^{ème} motion - Interprétations de la F.I.T.A. – Application immédiate.

Motion :

Le Comité Directeur prend acte des interprétations mentionnées dans la FITA Info. d'avril 2009.
La Commission Nationale des Arbitres se chargera de faire suivre l'information auprès des arbitres.

15^{ème} motion – Interprétations de la F.F.T.A. – Adoptée à l'unanimité – Application immédiate.

Motion :

Classement DR : Au même titre que pour la D1 et pour la D2, le texte suivant mentionné au règlement des DR « Procédure d'inscription des équipes : les 4 ou 3 archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité » est à supprimer. *Il s'agissait d'une omission lors de la dernière mise à jour du Manuel de l'Arbitre.*
Oui : 17.

16^{ème} motion

Objet : Modification du cahier des charges Championnat de France FITA Vétérans – **Adoptée à l'unanimité - Application immédiate**

Motion :

Championnat de France FITA Vétérans - Programme des tirs des phases finales

8h15 Entraînement 45mn

9h 1/16^{ème} pour Vétérans Hommes classique
Vétérans Hommes compound
9h30 1/16^{ème} pour Super Vétérans Hommes classique
Super Vétérans Hommes compound
10h 1/8^{ème} pour Vétérans Dames classique
Vétérans Dames compound
Super Vétérans Dames classique
Super Vétérans Dames compound
10h30 1/8^{ème} pour Vétéran Hommes classique
Vétéran Hommes compound
Super Vétérans Hommes classique
Super Vétérans Hommes compound
11h ¼ finales TOUTES CATEGORIES
11h30 ½ finales TOUTES CATEGORIES
12h Petites finales TOUTES CATEGORIES
12h30 FINALES TOUTES CATEGORIES
13h PODIUMS

Oui : 17.

5.2 – Valorisation du Bénévolat

Décision : Les récompenses fédérales - **Adoptée à l'unanimité.**

Le Comité Directeur adopte le nouveau schéma des récompenses fédérales qui se résume comme suit :

La Lettre de félicitations	Lettre de Félicitations
La médaille du dirigeant : 4 échelons	Médaille du Dirigeant
La médaille de l'Entraîneur : 3 échelons	Médaille de l'Entraîneur
La médaille de l'Arbitre	Médaille de l'Arbitre
La récompense de l'organisateur (d'une compétition nationale ou internationale)	Lettre de félicitations + plateau souvenir.

Oui : 17

5.4 – Commission Sportive Cible

Décision : Pour 2009, intégration des FITA STAR dans le Classement National en fin de saison de manière à inclure les tireurs des équipes de France qui préparent les Championnats du Monde. Un coefficient réducteur sera alors appliqué. **Adopté à l'unanimité**

5.6 - Commission Médicale

Décision : Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, M. Jean-Claude LAPOSTOLLE est désigné pour coordonner les examens médicaux prévus dans le cadre de la surveillance médicale. **Adopté à l'unanimité.**

5.7 - Commissions Disciplinaires d'Appel

Décision : Composition de la Commission Disciplinaire d'Appel et de la Commission Disciplinaire d'Appel de Lutte contre le dopage – **Adopté à l'unanimité.**

**Commission Discipline d Appel
& Commission Disciplinaire d'Appel de Lutte contre le Dopage
Présidente : Annie-France FOURNIER**

Membres : Jacques BACLE, Jean COURTOY, Jean-Pierre GABARRET (Juriste), Jean-Pierre GALEYRAND (Médecin).

5.9 - Commission Electorale

Décision : Reconduction de la Commission Electorale – **Adopté à l'unanimité.**

Commission Electorale – Président : Francis FAGON

Membres : Nicole DAIZE, Denis REYMOND, Jean Pierre DEMANGEON, Jean-Pierre GABARRET, Marcelle BONIN GUERIN (1ère suppléante) et Michel GAZAGNES (2ème suppléant).

5.11 – Le Tir à l'Arc à l'Ecole

Décision : Réalisation de support pédagogique sous forme de planches de dessins (bandes dessinées), pour un montant de 7500 € – **Adopté à l'unanimité.**

III – GUIDE DU DIRIGEANT

Thème VI – Organiser la pratique sportive – Fiche 10

17ème motion : Règle du couloir – **Adoptée à l'unanimité.**

Motion :

Règle du couloir :

Quelle que soit la distance de tir jusqu'à 90m,
le périmètre de sécurité est constitué d'un couloir :
- d'au moins 100m depuis le pas de tir
- et d'au moins 50m derrière la cible»

Devient

Règle du couloir :

**Sans écran de protection arrière,
Quelle que soit la distance de tir,
le périmètre de sécurité est constitué d'un couloir :**
- d'au moins 100m depuis le pas de tir
- et d'au moins 50m derrière la cible

Oui : 17.

III – Décisions et Motions dans le domaine Administratif

18ème motion

Objet : Proposition de nouveaux Formats de licence fédérale à soumettre à l'assemblée générale de la F.F.T.A.
– **Adoptée à l'unanimité.**

Motion :

Il est proposé au Comité Directeur d'adopter la proposition des nouveaux formats de licence fédérale. Ils seront présentés au prochain Conseil des Présidents et votés lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération pour être applicables au début de la saison 2010-2011.

Type de licence	Certificat médical de non contre-indication		Pratique autorisée		
			compétitions officielles	rencontres non officielles	en club
P surclassé Benjamin	✓	✗	✗	✗	✓
	✗	✓	✓ salle & fédéral	✓ spéciales jeunes	✓
	✗	✓	selon les spécificités du règlement médical		
J	✓	✗	✗	✗	✓
	✗	✓	✓	✓	✓
E	✗	✗	✗	✗	✗
L	✓	✗	✗	✗	✓
D	✓	✗	✗	✗	✓
A	✗	✓	✓	✓	✓
H	✗	✓	✓	✓	✓

Les types de licences :

Licence P : réservée à la catégorie Poussin

Licence J : délivrée pour toutes les catégories jeunes sauf poussins (de benjamins à juniors inclus)

Licence E : licence délivrée aux adultes qui ne pratiquent pas

Licence L : licence délivrée aux adultes qui pratiquent en loisir dans leur club

Licence D : licence délivrée à partir du 1^{er} mars pour les nouveaux adhérents qui découvrent le Tir à l'Arc

Licence A : licence délivrée aux adultes qui pratiquent en compétition

Licence H : licence délivrée aux titulaires d'une licence FFSA, ou d'une licence FFH "Compétition Tir à l'Arc" valable pour la saison FFTA en cours.

Oui : 15.

19ème motion

Objet : Proposition d'une cotisation annuelle «Affiliation» à soumettre à l'assemblée générale de la F.F.T.A.-
Adoptée à l'unanimité.

Motion :

Il est proposé au Comité Directeur d'adopter le principe d'une cotisation annuelle "affiliation".

Celle-ci permettrait :

- ✓ de rappeler au club qu'il est affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- ✓ de réaffirmer à travers cette cotisation annuelle, le contrat d'adhésion et le respect des statuts et règlements intérieurs de la Fédération.

Elle serait accompagnée de services rendus par la Fédération aux clubs. Le nombre de ces services serait fonction du montant de la cotisation annuelle des clubs.

Cette proposition serait applicable au début de la saison 2010-2011.

Oui : 15.

6.3 – Assemblée Générale F.F.T.A.

Décision : La date de l'assemblée générale de la F.F.T.A. est fixée au 17 avril 2010 et se déroulera à la Maison du Sport Français – **Adopté à l'unanimité.**